



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Violences en marge du match OM-OL le 29 octobre 2023

Question écrite n° 13179

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les violences qui ont eu lieu le 29 octobre 2023 en marge du match de ligue 1 OM-OL. Ce match qui devait être une vitrine pour le championnat de France de football a fait le tour du monde pour les graves événements qui ont eu lieu avant la rencontre. Dans un premier temps, le car qui amenait les joueurs et le *staff* lyonnais a été visé par une attaque ciblée et préméditée par des dizaines d'individus se revendiquant supporters de l'OM. Les jets de projectiles, dont des bouteilles en verre et des pierres, ont complètement détruit les vitres du car et l'entraîneur de l'OL, Fabio Grosso et son adjoint, Raffaele Longo, ont été physiquement blessés au niveau du visage. Quelques minutes plus tard, ce sont les cars qui amenaient les supporters lyonnais au stade qui ont été pris pour cible et des supporters ont été blessés. Des membres des forces de l'ordre ont également été blessés. Après ces événements, le procureur de Marseille et la préfète de police des Bouches-du-Rhône ont expliqué qu'il n'y avait aucune défaillance de la part des autorités. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que l'on voit ce genre d'images en marge d'un match de football à Marseille. Cette situation appelle donc à s'interroger sur le niveau d'escorte de police mis en place, concernant le choix de l'itinéraire pour se rendre au stade, ainsi que nombre de forces de l'ordre mobilisées pour un match à risque. Cette soirée dramatique pour l'image de la France appelle une réponse ferme de l'État. Alors que la Coupe du monde de rugby s'est parfaitement bien déroulée et que la France accueillera l'été 2024 le plus grand événement sportif mondial, il convient de faire toute la lumière sur ces tristes événements pour assurer la sécurité des spectateurs. Par conséquent, elle souhaite connaître le dispositif de sécurité mis en place pour assurer la sécurité de cette soirée, qui a manifestement été défaillant avec comme conséquence des blessures graves pour les membres du *staff* lyonnais et parmi les supporters lyonnais ainsi que le report de la rencontre.

Texte de la réponse

À l'occasion du match prévu le 29 octobre 2023 entre le club de football de l'Olympique de Marseille (OM) et le club de football de l'Olympique lyonnais (OL), 600 supporters lyonnais ont été autorisés à effectuer le déplacement. En 2022 déjà, après plusieurs années d'interdiction en raison d'un antagonisme entre les supporters des deux équipes, le déplacement avait été autorisé et s'était déroulé sans incident. Afin de préparer au mieux cet événement sur le plan de l'ordre public, de nombreuses réunions de préparation ont été organisées, notamment avec les clubs de supporters des deux équipes. La Division nationale de lutte contre le hooliganisme (DNLH) de la Direction nationale de la sécurité publique (DNSP) avait classé ce match, en matière de risques, au « niveau 4 » (risques avérés de troubles à l'ordre public liés à un contentieux chronique entre supporters ou à la présence avérée de supporters à risque). Pour assurer la sécurité de la rencontre, 4 unités de forces mobiles étaient engagées sur le dispositif de sécurisation du match, avec au total près de 500 policiers mobilisés. Outre les missions de fluidité de la circulation et d'escorte des autocars des équipes et des supporters, il était également prévu une sécurisation des abords du stade et de l'arrivée des autocars. Le dispositif de protection et de sécurisation des autocars à leur arrivée prévoyait une zone neutralisée et étanche, interdisant tout contact entre les supporters et les autocars. Les supporters lyonnais étaient attendus à 16h30

sur une aire de repos de l'autoroute A7 à Lançon-de-Provence, pour un départ à 17h, sous escorte policière, l'objectif étant une arrivée au stade préalable à celle des regroupements de supporters marseillais et des embarras de circulation. Les supporters lyonnais étant arrivés à 18h, le convoi est parti à 18h15, avec retard important par rapport à l'horaire initialement prévu. Le stade Orange Vélodrome, implanté au cœur de Marseille, a une capacité de plus de 67 000 places. Plusieurs centaines de Marseillais ont commencé à converger vers le stade pour assister à la rencontre. Un premier rassemblement de supporters aux abords de ce périmètre a été dispersé. En raison de travaux sur la chaussée pouvant perturber la fluidité du déplacement des autocars et des supporters sur l'itinéraire initial, il a été décidé de recourir à un itinéraire alternatif. Quelques supporters se sont alors positionnés à proximité du carrefour de la Pugette, quelques minutes avant l'arrivée de l'autocar des joueurs, et ont lancé des projectiles en direction du véhicule. Malgré la présence d'une escorte policière, de points de circulation tenus par des policiers et l'arrivée rapide de renforts, deux vitres ont été dégradées et une autre a été cassée. Des éclats de verre ont blessé le coach et son adjoint. Les autocars des supporters sont arrivés peu de temps après. L'escorte, composée d'une compagnie républicaine de sécurité (CRS), a dû intervenir pour mettre fin à des jets de projectiles et à des affrontements entre les supporters des deux clubs. Au total, 9 personnes ont été interpellées. Ces interpellations ont donné lieu à, notamment, 3 déferrements, 1 ordonnance pénale délictuelle et 2 avertissements pénaux probatoires. Huit enquêtes ont été ouvertes (dégradations de bien privé, jets de projectiles présentant un danger pour les personnes, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, rébellion, etc.).

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13179

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10406

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2852